

De : Dépraz Laure <laure.depraz@vd.ch> **De la part de** DGEO aila vacances

Envoyé : vendredi, 28 juin 2024 10:24

Cc : Borloz Frédéric <frederic.borloz@vd.ch>; Blanc Cédric <cedric.blanc@vd.ch>; Jaunin Nathalie <nathalie.jaunin@vd.ch>; Weimer Véronique <veronique.weimer@vd.ch>; Berset Valérie <valerie.berset@vd.ch>; 'sylvie.lacoste@faje-vd.ch' <sylvie.lacoste@faje-vd.ch>; 'laurie.willommet@fraje.ch' <laurie.willommet@fraje.ch>; ucv_ucv.ch <ucv@ucv.ch>; info_adcv.ch <info@adcv.ch>

Objet : Prestation d'aide à l'intégration dans les lieux collectifs d'accueil de jour (AILA) durant les vacances scolaires pour les écoliers

Importance : Haute

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous transmettons, en annexe, un courrier de Monsieur Frédéric Borloz, Conseiller d'Etat et Chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) relatif à la prestation d'aide à l'intégration dans les lieux collectifs d'accueil de jour (AILA) durant les vacances scolaires pour les écoliers.

Pour toute question en rapport avec cette communication, merci d'écrire à l'adresse e-mail prévue à cet effet : dgeo.aila.vacances@vd.ch.

Nous vous présentons, Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions, nos cordiaux messages.

Destinataires de ce courriel :

- *Communes vaudoises*
- *Lieux d'accueil collectifs de jour suivis par l'OAJE*
- *UCV et AdCV*



DEF – Département de l'enseignement et de la formation professionnelle

AILA – Aide à l'intégration dans les lieux collectifs d'accueil de jour

Rue de la Barre 8 - 1014 Lausanne

dgeo.aila.vacances@vd.ch

 **Pensez à l'environnement : devez-vous vraiment imprimer ce message ?**

Attention : Les informations contenues dans ce message et ses annexes sont CONFIDENTIELLES et exclusivement réservées à leur destinataire. Toute transmission ou copie non autorisée de ce message et toute utilisation ou publication des informations qu'il contient sont strictement interdites et peuvent être illégales. Nous vous prions de bien vouloir nous aviser immédiatement par fax ou par mail, si ce message vous est parvenu par erreur.

Avec nos remerciements.